



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 18 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt deux, le dix-huit janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22  
Pouvoirs : 7  
Absents : /

Date de la convocation : 11 janvier 2022

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, CHAPUT Clément, GOLA Odile, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, GABIGNON Christophe GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DUFFAULT Tetyana représentée par L DUFFAULT  
DESIRE Thierry représenté par Y MUSCAT  
DESIRE Valérie représentée par Y MUSCAT  
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU  
BEUNEL Philippe représenté par L BARBOTTIN  
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

**ABSENTS :** /

**Secrétaire de séance :** Yvette MUSCAT

### DELIBÉRATION N°09

**Rapporteur :** Dominique CHALLOT

### OBJET : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES- ÉCOLE JOLIOT CURIE – DEMANDE DE SUBVENTION DETR.

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) est une subvention d'état attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment la rénovation des bâtiments scolaires.

A ce titre, la commune de Naintré **souhaite bénéficier de la DETR pour effectuer des travaux de rénovation au sein de l'école Joliot Curie.**

Conformément à la volonté communale de maintenir en état les bâtiments scolaires, la collectivité s'est lancée dans une démarche pluriannuelle de rénovation pour fournir un environnement qualitatif aux enfants et aux enseignants.

Les travaux envisagés en 2022 consisteront donc à **remplacer les menuiseries extérieures et volets existants** par des menuiseries possédant des performances en adéquation avec les standards actuels **tout en anticipant une éventuelle tranche d'isolation extérieure du bâtiment.**

Le montant estimatif des travaux est de 83 880 € TTC (69 900 € HT).

L'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement est le suivant :

-Subvention DETR sollicitée, 30 % soit :	20 970,00 €
-Subvention DSIL sollicitée, 30 % soit :	20 970,00 €
- Fonds propres, soit :	27 960,00 €
<b>Total</b>	<b>69 900,00 €</b>

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter la subvention de l'État.

----

**Considérant** la nécessité d'engager les travaux de rénovation de l'école Joliot Curie,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,  
**Considérant** que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de l'école Joliot Curie d'un montant de 69 900€ HT ;
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer les demandes de subventions;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'état dans le cadre de la DETR ;
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :  
 Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,  
 sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet  
 acte,  
 le

